



**SYNDICAT MIXTE
DES ZONES D'AMÉNAGEMENTS TOURISTIQUES
CONCERTÉS DE MOLIETS ET MAA**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à la fourniture et pose de mobiliers au bar du restaurant
du Club House dans le cadre de la rénovation du patrimoine immobilier
du golf de Moliets-et-Maâ**

Le Président du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 21 février 2023 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation de travaux de rénovation du patrimoine immobilier du golf de Moliets-et-Maâ,

VU la proposition de la SATEL en date du 13 septembre 2023,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Attributaire :** SARL LES TONTONS BOISEURS - 50 allée de Cérès - Domolandes Atelier 42 à SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE (40230)
 - **Missions confiées :** fourniture et pose de mobiliers au bar du restaurant du Club House du golf de Moliets comprenant un meuble caisse et l'ajout de deux étagères et deux portes au meuble PMR existant.
 - **Montant total :** 1 549,00 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le

20 SEP 2023

Le Président du Syndicat Mixte,

X F. L. _____

Xavier FORTINON